

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2829

présenté par

Mme Moutchou, Mme Piron, M. Benoit et M. Lam

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	1 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à développer l'éducation à la parentalité au sein des établissements scolaires en proposant aux parents des "ateliers parentalité" destinés à accompagner les parents qui le souhaitent, notamment sur les questions d'équilibre alimentaire, de sommeil, d'activité physique, d'exposition aux écrans, de développement des compétences socio-comportementales et de sensibilisation aux mécanismes d'apprentissage afin de favoriser la réussite scolaire des élèves.

Pour ce faire, il est proposé d'enlever des crédits à l'action 2 « évaluation et contrôle » du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour les affecter à l'action 1 « vie scolaire et éducation à la responsabilité » du programme 230 « Vie de l'élève », à hauteur d'un million d'euros.